

ÉCOURUES. Sur le Loir, « des problèmes pas du tout résolus »

Vallée du Loir. En 2018, les écourues avaient lieu sur un autre cours d'eau sarthois : le Loir.

L'opération ne s'était pas déroulée sans problème, notamment près de La Flèche, à Bazouges-Cré. Il y a près d'un an, le maire, Gwenaël de Saga-zan, dénonçait « une situation grave de prise en otage des riverains. »

Ceux-ci avaient exprimé leur mécontentement devant l'impossibilité d'effectuer des travaux et de les prévoir le plus tôt possible.

Dans un premier temps, l' élu avait demandé de baisser le niveau d'eau entre le barrage des Pins (à La Flèche) et celui de la Barbée (à Bazouges), du 10 septembre au 16 novembre.

Que dit le Département ?

La réponse du Département, datée du 13 septembre, laissait la municipalité dans l'impasse, rappelant que, contrairement à la rivière la Sarthe, le Loir n'est plus navigable depuis 1957. « Il revient aux propriétaires

privés occupant le domaine public fluvial de se concerter pour organiser les écourues nécessaires à l'entretien de leur propriété. »

En clair, la collectivité estime ne plus avoir la compétence pour pratiquer les écourues...

Et du côté des riverains, il leur est interdit de manœuvrer le clapet ou la vanne principale d'un ouvrage... depuis le XIXe siècle.

Suite à un recours déposé au tribunal administratif de Nantes, en février 2018, le département était intervenu... La justice considérant que « la responsabilité du département de la Sarthe, propriétaire de l'ouvrage, n'apparaît pas sérieusement contestable... »

Qui a le droit...

Depuis, « le Département a lancé une étude juridique », indique Annick Weil, propriétaire du moulin de la Barbée. « En attendant les problèmes ne sont pas résolus », et « on a aucun contact avec le Département. Ce n'est pas qu'un manque de communication, c'est un manque de politique. » Elle

considère que « c'est un abandon ».

Auparavant, la direction départementale de l'équipement (DDE) était chargée des opérations. « Il y a un manque de compétence », remarque Annick Weil. « Ils n'arrivent pas à s'entendre pour que les écourues aient lieu à la même date. »

L'absence d'écourure pose problème pour les riverains : « on ne peut pas inspecter la base des bâtiments », signale Annick Weil qui rappelle que « c'est une pratique ancestrale. »

Si les propriétaires privés sont concernés, le domaine public l'est aussi, notamment en ce qui concerne les ouvrages d'art, dont les ponts.

« Pas de décisions politiques »

Après une réunion en début d'année avec les responsables du Département, « il n'y a pas eu de décisions politiques », regrette Annick Weil. « On veut juste que les choses fonctionnent correctement. »



Pas d'écourues sur le Loir en 2019. (Photo d'archives)

Des réparations ont été cependant possibles au cours de l'année. « Les agriculteurs ont trouvé une solution. »

Réunie au printemps, l'association des amis du barrage de Bazouges, qui rassemble des agriculteurs riverains, a engagé une renégociation avec le Pays

fléchois. Une réflexion sur les niveaux d'eau dans le secteur a été engagée.

Maxime DAVOUST